

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 26 février 2024 portant annulation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif des administrations de l'Etat principal de 2<sup>e</sup> classe du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2024**

NOR : MICB2404999A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 26 février 2024, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif des administrations de l'Etat principal de 2<sup>e</sup> classe du ministère de la culture ouvert au titre de l'année 2024 par l'arrêté du 13 juillet 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif des administrations de l'Etat principal de 2<sup>e</sup> classe du ministère de la culture, est annulé.

Les candidatures adressées au ministère de la culture sont déclarées caduques en ce qui concerne cet examen professionnel.